

Forsey, l'hon. Eugene A. — Fin

Fonctionnaires

Indélicatesse des fonctionnaires qui prononcent des discours sur des questions de politique, 463, 478

Galerie nationale, acquisition d'une sculpture, 487

Impôt sur le revenu, b.m. C-169, 241

Organisation des États américains, 88

Procédures parlementaires premier jour de session, 90-92; gouvernement minoritaire, vote de confiance, 91-92; affaires courantes, 90; bill *pro forma*, 90-91; discours du trône, étude, 91-92

Régie intérieure, représentation du Sénat durant les intersessions et entre deux législatures, 276

Règlement du Sénat

Agriculture, création d'un comité permanent du Sénat, motion d'amendement, renvoi de la décision sur un rappel au Règlement, 146-147

Règlements et autres textes réglementaires, comité permanent mixte

Nomination de sénateurs au comité mixte, 122-123

Santé, bien-être et sciences, comité permanent du Sénat

Étude par un comité des conflits ouvriers qui influent sur les services publics, 151, 165-167, 207, 321-324

Sénat

Âge de retraite des sénateurs, 282-283

Efficacité du Sénat en matière de législation, présentation de bills pour étude, 89-90

Nominations, esprit de partisan, 89

Tumulte dans l'antichambre pendant le discours du trône, 88

Soudan du Sud, demande d'assistance, 427, 454

Fournier, l'hon. Edgar

Félicitations lors de son retour au Sénat, 294

Galerie nationale

Acquisition d'une sculpture, 487

Goldenberg, l'hon. H. Carl

Ajournement, 40

Code canadien du travail, b.m. C-183

Article «Interprétation», 579

«Changement technologique», 580

Conseil des relations du travail: ordres prohibitifs ou d'acquiescement, 579

Disposition relative au règlement final, 580

Droit de grève ou de lock-out, 580

Droits de négociation, 579

Grève des débardeurs dans le port de Montréal, 581

Industrie relevant de la compétence du Parlement, 578

Législation ouvrière fédérale au Canada, historique, 578

Méthodes de règlement des conflits, 580

Recyclage, réinstallation, dédommagement, 580

Relations syndicales-patronales, 578

Scrutin, 579

Sécurité de l'emploi, 580